

NOS AGRÉMENTS ET CERTIFICATIONS

Suivez votre formation chez ECF Formations 65 en toute confiance

Nos certifications et agréments vous garantissent des contenus et systèmes d'évaluation de qualité.



Agrément préfecture pour les Permis BE, B96, C, C1 CE, D, N°: E 15 065 0007 0 délivré par la préfecture du Hautes-Pyrénées le 24 décembre 2020 (validité jusqu'au 23 décembre 2025).

Agrément pour l'organisation de session d'examen conduisant au Titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de sécurité routière par le préfet de Région Occitanie le 10 novembre 2021 (validité jusqu'au 28 avril 2026).

Agrément pour l'organisation de session d'examen conduisant au Certificat complémentaire de spécialisation deux roues du Titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de sécurité routière par le préfet de Région Occitanie le 25 juillet 2022 (validité jusqu'au 28 avril 2026)



Arrêté portant l'agrément : F 23 082 0001 0 pour dispenser la FP Enseignant de la conduite et de sécurité routière fait le 8 juin 2023 (validité jusqu'au 7 juin 2028) par le préfet de Tarn et Garonne.

Arrêté portant l'agrément : F 23 032 0001 0 pour dispenser la FP Enseignant de la conduite et de sécurité routière fait le 29 août 2023 (validité jusqu'au 7 juin 2028) par le préfet du Gers.

Arrêté portant l'agrément : F 16 065 0001 0 pour dispenser la FP CCP et CCS deux roues du Titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de sécurité routière fait le 7 mars 2022 (validité jusqu'au 6 mars 2027) par le préfet des Hautes-Pyrénées.

Arrêté portant l'agrément : R 16 065 0001 0 pour dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière fait le 6 juillet 2021 (validité jusqu'au 5 juillet 2026) par le préfet des Hautes-Pyrénées.



L'ECF est certifiée Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes : ACTIONS DE FORMATION

ECF FORMATIONS 65